



SALLES DE SHOOT : UNE CAPITULATION DE LA GAUCHE FACE AU PROBLÈME DE LA TOXICOMANIE ?

Le Premier ministre a donné, mardi 5 février, son feu vert à l'ouverture de la première salle de shoot de France, à Paris. Les salles de shoot, ou centres d'injection supervisés, sont des structures où les toxicomanes peuvent venir s'injecter des drogues qu'ils apportent, sous la supervision d'un personnel qualifié.

1°) L'autorisation de l'expérimentation d'une salle de shoot à Paris est un nouvel écran de fumée utilisé par le gouvernement pour tenter de masquer ses difficultés sur le plan économique et social. Depuis l'élection de François Hollande, la France compte malheureusement 1000 chômeurs supplémentaires par jour. En 2012, plus de 200 sites industriels ont fermé leurs portes, soit 42% de plus qu'en 2011. Mais plutôt que de parler de Florange, de Goodyear, de Renault ou de Peugeot, plutôt que de consacrer toutes ses forces à la lutte contre le chômage, **le gouvernement fait feu de tout bois dans le domaine sociétal afin de détourner l'attention des Français** : mariage, adoption, PMA et GPA pour tous, droit de vote des étrangers, dépénalisation du cannabis et maintenant salles de shoot... **Non seulement ces projets nous éloignent du problème le plus urgent en France – le chômage- mais en plus ils déstabilisent, divisent et inquiètent la société !**

2°) La décision de François Hollande et de son gouvernement d'ouvrir une salle de shoot est moralement choquante. L'objectif d'une salle de shoot n'est pas en effet de conduire les toxicomanes vers le sevrage, mais de les aider à se droguer dans des conditions plus saines. **A l'UMP, nous pensons que notre priorité est de réduire la consommation des drogues, non de l'accompagner et de l'organiser.** L'ouverture d'une salle de shoot est un contre-signal envoyé à l'ensemble de la population, aux toxicomanes, aux forces de l'ordre et aux acteurs de terrain. Comment l'Etat pourrait-il rester crédible en disant d'un côté que se droguer est interdit, mais de l'autre qu'on peut se droguer en toute impunité dans certains lieux, sous supervision publique ? Une salle de shoot, **c'est la reconnaissance par l'Etat d'une zone de non-droit où la consommation de drogues, particulièrement nocives, est tolérée par la loi.** C'est une manière de fragiliser l'interdit qui pèse sur la consommation de drogues ou même **d'aller petit à petit vers une légalisation plus large des drogues au nom d'une idéologie du laxisme, de la transgression et de la permissivité à tout prix.**

L'interdit est pourtant une barrière morale qui retient notamment les jeunes de consommer de la drogue (près de 40% des jeunes de 17 ans qui ne consomment pas de cannabis déclarent ne pas le faire en raison de l'interdit, enquête ESCAPAD, juin 2009).

Le quartier qui entoure la salle de shoot risque de devenir lui aussi une zone de non droit afin que les toxicomanes puissent y accéder librement avec leurs drogues. En l'espèce la salle de shoot va être ouverte dans le secteur des gares du Nord et de l'Est, dans le Xe arrondissement de Paris, un quartier qui compte déjà parmi les plus défavorisés de Paris. **Une fois de plus ce sont les populations habitant dans les quartiers les plus fragiles qui vont subir les conséquences cette permissivité ! C'est exactement la crainte exprimée par Jean-Claude Aron, président de l'association de quartier Franz-Liszt, où va s'implanter la salle de shoot :** « *Ce lieu va attirer les consommateurs en masse et, avec eux, les trafiquants ! L'insécurité n'en sera que plus grande dans ce secteur déjà cruellement éprouvé... Et qu'advient-il de nos biens immobiliers ? Les prix vont évidemment chuter. Qui achèterait un appartement à côté d'une salle de shoot ?* »

3°) L'expérimentation de salles de shoot est d'autant plus contestable que leur efficacité est mise en doute par les experts. Il existe aujourd'hui plus de 80 salles de shoot, dans 8 pays : Allemagne, Australie, Canada, Espagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suisse. Dans certaines de ces salles, il a pu être noté une réduction du nombre de décès par overdose ou encore une baisse du taux de transmission de certaines maladies comme le Sida. Mais **nombre d'organisations et experts de référence y sont très opposées :**

- **L'Organe International de contrôle des Stupéfiants (OICS)**, qui dépend de l'Onu, note dans son rapport du 28 février 2012 que « *quelques États parties ont autorisé [...] la création et l'exploitation de "salles d'injection de drogues". L'OICS a fait valoir que ces politiques encourageaient la tolérance sur le plan social et juridique à l'égard du trafic et de l'usage illicite de drogues et allaient donc à l'encontre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.* » (point 283, page 42). L'OICS, dans son rapport pour 2009, a formulé une recommandation sans appel : « *L'Organe note avec préoccupation que, dans un petit nombre de pays, des «salles de consommation de drogues» et des «salles d'injection» où l'on peut consommer impunément des drogues acquises sur le marché illicite fonctionnent encore. L'Organe engage les gouvernements à faire fermer ces salles et autres lieux similaires et à faire en sorte que les toxicomanes puissent accéder à des services sanitaires et sociaux, y compris aux services de traitement de la toxicomanie, conformément aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues* » (Recommandation 38, p.140).
- Selon Joséphine Baxter, vice-présidente de la Fédération mondiale contre les drogues : « *en réalité, les [salles de shoot] entretiennent la dépendance aux drogues au lieu d'aider les gens à s'en débarrasser.* »

- **L'Académie nationale de médecine** a adopté à une écrasante majorité (près de 80%) le 11 janvier 2011 un communiqué sur le « *projet de création en France de salles d'injection pour toxicomanes* » qui affirme : « *la mise à disposition de telles salles d'injection aurait pour effet de sortir, de facto, les drogues les plus détériorantes du statut illicite où elles sont actuellement et de remettre ainsi en question l'image répulsive qu'il convient de leur conserver pour éviter toute confusion dans la population dans son ensemble et, en particulier, chez les jeunes. Une démarche médicale ne peut consister à favoriser l'administration de la drogue qui a généré l'addiction. Dès lors, on ne peut demander à des médecins de superviser ou même de se livrer à de telles intoxications médicalement assistées, ce d'autant plus que les « drogues de la rue peuvent correspondre à des mélanges de toxicité potentiellement mortels. En cautionnant, même indirectement, l'injection d'une solution non stérile d'une substance non identifiée, le médecin superviseur engagerait sa responsabilité, qu'elle soit personnelle ou administrative. (...) Les moyens matériels importants que mobiliserait cette initiative seraient bien mieux utilisés pour renforcer les actions de prévention et d'aide au sevrage. (...) Dans ces conditions et dans l'état actuel des connaissances, l'Académie nationale de médecine ne peut que marquer son opposition à un tel projet.* »
- **Le Conseil de l'Ordre National des Médecins, dans un communiqué du 15 janvier 2013,** a fait part de nombreuses réserves, notant « *qu'on lève un interdit* », « *cautionne l'injection de produits illicites* », « *véhicule un message fort permissif pour les jeunes* ». Il s'est interrogé sur la « *responsabilité pour le personnel médical présent dans ces centres* » la « *grande dangerosité de la situation pour ces personnels* » et les « *conséquences pour la population environnante* ». Il s'est questionné sur le coût « *dans le contexte économique actuel, le chiffre de 800.000 à 1 million € par centre et par an est avancé.* »

4°) L'urgence en matière de santé publique n'est donc pas de créer ce type de lieux mais de créer des lits d'hospitalisation et de renforcer nos politiques de prévention comme de sanction. La répression est efficace et permet d'obtenir des résultats significatifs. Par exemple, la consommation régulière de cannabis chez les jeunes est passée de 12,3% en 2002 à 6,5% en 2011. Mais elle ne suffit pas : il faut un accompagnement sanitaire et social des usagers de drogues. C'est ce que nous avons fait avec le Plan de lutte contre les drogues et les toxicomanies : plus de prévention, notamment chez les jeunes, et plus de places d'accueil dans les structures spécialisées comme les CARRUD (Centres d'Accompagnements à la Réduction des Risques des Usagers des Drogues) créés par la loi du 9 août 2004. Ils sont aujourd'hui plus de 130 en France et ont reçu environ 55 000 personnes en 2008. **Les moyens mobilisés pour les salles de shoot (environ 1 million € par centre et par an) vont manquer à ces structures qui accompagnent les toxicomanes vers le sevrage. L'UMP demande solennellement au gouvernement de renoncer à ce projet idéologique, contraire à nos engagements internationaux, et de mobiliser les moyens de l'Etat sur des politiques publiques qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre les drogues.**